

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018
MAIRIE DE COULOBRES

Le Conseil Municipal de Coulobres convoqué par Monsieur Gérard BOYER, Maire, en date du 30 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous sa présidence au même lieu, jour et an que dessus.

Présents : Sophie NICOLE, Virginie TAÏX, Lucia MATTEI, Annie SCHNEIDER, Annabelle D'HERCK, Marie-Chantal DEVOS, M. Gérard BOYER.

Excusée : Irène LATAPIE

Absent : Mathieu LESECQ

Madame Lucia MATTEI est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 20 H 40.

1° Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2° Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

La Convention Constitutive consiste à répondre aux besoins communs et récurrents des membres d'acheter de l'énergie pour assurer l'alimentation et le fonctionnement de leurs patrimoines dont ils ont la gestion dans les domaines suivants :

Fourniture et acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, bois, propane...).

Fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la Convention Constitutive.

M. le Maire présente au Conseil les clauses de la convention qui sera jointe à la présente délibération et lui demande de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, les membres présents :

Décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Convention Constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
- d'approuver les termes de la Convention Constitutive du Groupement de commandes pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, annexée à la présente délibération ;

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° Convention de contrôle annuelle des hydrants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de faire le contrôle annuel des poteaux incendies.

Il soumet au Conseil Municipal une proposition de convention établie par le SIEVH pour une durée de 5 ans avec possibilité de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un an.

Le coût de la prestation s'établira sur la base d'un forfait de déplacement pour l'ensemble de la prestation de 40€ HT et d'un forfait d'intervention par hydrant de 15€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEVH.

4° Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice 2017 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°2018/27 du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOYER.

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'année 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 conformément à la délibération ci-jointe, approuve à l'unanimité la nouvelle affectation du résultat 2017, annulant et remplaçant ainsi la délibération n°2018/27 du 9 avril 2018,
Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5° Décision modificative du Budget 2018 n°1 :

Il convient prendre une décision modificative pour corriger le résultat affecté en fonctionnement, pour ouvrir le compte 023 en dépenses de fonctionnement (contrepartie du compte 021 en recettes d'investissement) et pour remplacer les compte 7321 et 7325, soit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :
compte 023 : + 141 578,17€

Recettes :
compte 002 : + 141 578,17€
compte 7321 : - 14 113,82€
compte 73211 : + 14 113,82€
compte 7325 : - 14 349,00€
compte 73223 : + 14 349,00€

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOYER, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1,
Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6° Questions diverses :

* Accord de subventions obtenu par le Département obtenu pour le projet de l'Espace Associatif.

* Le repas du 13 juillet 2018 :

- Validation du Menu,
- Repas sur invitation ⇒ préciser qu'il faudra apporter ses propres couverts,
- Tarifs à imprimer ⇒ Pour les locaux = 4€, pour les extérieurs = 10€
- Prévoir parasol,
- Descendre les pichets,
- Nettoyer les grands plateaux.

* Ecole :

CE2 – CM1 – CM2 : petite section = 20 élèves, moyenne section = 9 élèves et grande section = 14 élèves.

CD = 13

CE1 = 11

CE2 = 12

CM1 = 8

CM2 = 8

Institutrice = 3 classes

⇒ prévoir d'agrandir la cour de récréation.
L'ouverture de la garderie se fera à 7h45.

Abri bus :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.
Il est 21h50.

**Le Maire,
Gérard Boyer**



N.B. : Les délibérations prises par le Conseil Municipal sont consultables en Mairie.

PJ : Délibération de l'affectation du résultat 2017 ⇒ annule et remplace la délibération 2018/27 du 09 avril 2018.

Délibération du 25 juin 2018

Conseil Municipal

de la commune de

COULOBRES

BUDGET PRINCIPAL

OBJET : affectation du résultat d'exploitation - exercice

2017

Le Conseil

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

- constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d'exploitation
de

Ainsi déterminé

- Résultat antérieur reporté excédent
ou déficit

- Affectation à la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice (12) : excédent
ou déficit

- Intégration du résultat 2017 du budget assainissement

- Intégration solde CC Pays de Thongue

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 excédent
(Résultat d'exploitation à affecter) ou déficit

- et présente un besoin de financement cumulé d'investissement

de

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1 excédent
ou besoin de financement

Solde des opérations de l'exercice excédent
ou besoin de financement

- Intégration du solde d'investissement 2017 du budget assainissement

- Intégration du solde d'investissement 2017 de la CC du Pays de Thongue

Solde cumulé d'investissement au 31/12/2017

compte 001 à reprendre en 2018 excédent (R001)

ou besoin de financement (D001)

Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)

Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis)

(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser

- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :

- En affectation complémentaire en réserve : (R1068) :

Reliquat à reprendre au budget 2018 au compte 002

excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110) excéd. (R002)

déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119) déficit (D002)

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2017

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Intégration du résultat 2017 du budget assainissement et du solde de la CC du Pays de Thongue	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVESTISSEMENT	14 645,43 €		35 368,48 €	33 206,90 €	83 220,81 €
FONCTIONNEMENT	136 879,90 €	0,00 €	28 581,58 €	61 355,10 €	226 816,58 €
TOTAL	151 525,33 €	0,00 €	63 950,06 €	94 562,00 €	310 037,39 €

